

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19/12/ 2018

à 19 heures

Le conseil municipal de Saint Jean de Serres, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Andrée ROUX, Maire.

Date de convocation : 13/12/2019

Présents : Mesdames HAVET-GIMENEZ Raquel , JANIEC Jacqueline, ROUX Andrée, Messieurs AIGOIN Jean-Luc, BACARESSE Jean-Pierre, DJEMEL Saïd, MORNICO Jean-François, ZANE Daniel.

Procuration : Madame ROUVIERE Cathy à Monsieur AIGOIN Jean-Luc

Madame le Maire constate que le quorum est atteint et déclare la séance ouverte.

Madame HAVET GIMENEZ Raquel est nommée secrétaire.

Le compte-rendu de la réunion du 29/10/2018 est approuvé à l'unanimité.

1- Délibération D43_191218 Décisions modificatives (budget de l'eau et assainissement)

Madame le Maire explique que les crédits pour payer l'Agence de l'eau et le SPANC ont été prévus comme les années précédentes à l'article 6378 du budget eau-assainissement. Selon les indications du Percepteur, il est nécessaire de délibérer pour que ces crédits ne soient pas prévus à cet article-là mais à 2 autres comme indiqué dans le tableau ci-dessous :

CREDITS A OUVRIR

Chapitre	Article	Nature	Montant
014	701249	Dépenses de fonctionnement	+ 8 706 €
014	706129	Dépenses de fonctionnement	+ 2 978 €
		Total	11 684,00 €

CREDITS A REDUIRE

Chapitre	Article	Nature	Montant
011	6378	Dépenses de fonctionnement	- 11 684 €
		Total	- 11684 €

Vote : Pour à l'unanimité

2 Délibération D44_191218 Transfert Comptable du CAS à la Commune :

Madame le Maire explique que suite à la dissolution du C.C.A.S. le conseil municipal doit intégrer les résultats comptables issus de cet établissement, dans le budget de la commune aux articles suivants :

Chapitre	Article	Nature	Montant
001	001	Recettes d'investissement	+ 205 € 81
002	002	Recettes de fonctionnement	+ 4 782 € 78
		Total	4 988 € 59
Chapitre	Article	Nature	Montant
21	2111	Dépenses d'investissement	+ 205 € 81
0,01	615232	Dépenses de fonctionnement	+ 4 782 € 78
		Total	+ 4 988 € 59

Vote : Pour à l'unanimité

3 Délibération D45_191218 Choix d'un délégué RGPD (Règlement Général sur la Protection des Données)

Madame le Maire rappelle que depuis l'entrée en vigueur du Règlement Général de Protection des Données, les communes sont dans l'obligation de désigner un DPD, **Délégué à la Protection des Données**.

Le Centre de Gestion du Gard propose aux collectivités la mise à disposition d'un **Délégué à la Protection des Données mutualisé** pour les accompagner dans toutes les étapes de mise en conformité dans le cadre d'une convention qui comprend :

- la désignation du délégué
- l'audit de la collectivités
- l'analyse des risques et le plan d'action
- la rédaction d'un document
- le suivi annuel

Après avoir étudié la proposition du Centre de Gestion et comparé son coût avec d'autres prestataires, 750€ pour la mise en place puis 250€ annuels, Madame le maire propose de choisir le Centre de gestion comme partenaire et de l'autoriser à saisir le Comité Technique en ce sens.

Vote : Pour à l'unanimité

4 Délibération D46 Demande de Fonds de Concours : actualisation de la liste des investissements

Madame le Maire rappelle la délibération D28_250618 du 25 juin 2018 par laquelle le conseil municipal a demandé à bénéficier du fonds de concours d'Alès Agglomération concernant la période 2017 / 2019 pour l'aménagement

intérieur et extérieur du futur foyer(mobilier, aménagement de l'office, matériel de projection et de sonorisation, aménagement paysager)
Elle propose de rajouter à ces projets d'aménagement, la couverture de l'escalier de l'école.

Le Maire rappelle que le montant de la subvention est de 25 686 €, ce qui doit représenter 50% des investissements envisagés, soit au minimum 51 373 € HT.
Le conseil délibère pour ajouter au projet initial, la protection de l'escalier de l'école, et demander à bénéficier du fonds de concours pour l'ensemble des projets.

Vote :
Pour à l'unanimité

5 Délibération D47_191218 Création de poste de technicien territorial suite à réussite à concours.

Madame le Maire explique que suite à la réussite au concours de technicien territorial d'un agent, elle propose de créer un poste à temps non complet pour ce grade-là à raison de 28 heures hebdomadaires.

Ouï l'exposé du Maire, le conseil municipal délibère pour créer un poste de technicien territorial à 28 heures hebdomadaires.

Vote :
Pour à l'unanimité

6 Délibération D48_191218 Création de poste d'adjoint administratif territorial principal 2^e classe suite à réussite à concours.

Madame le Maire explique que suite à la réussite au concours d'adjoint administratif territorial principal 2^e classe d'un agent, elle propose de créer un poste à temps non complet pour ce grade-là à raison de 20 heures hebdomadaires.

Ouï l'exposé du Maire, le conseil municipal délibère pour créer un poste d'adjoint administratif territorial principal 2^e classe à 20 heures hebdomadaires.

Vote :
Pour à l'unanimité

La séance est levée à 19h45

Questions diverses

- Suite au cambriolage du Hangar Municipal survenu le 21/11/2018 , l'estimatif des biens détruits endommagés ou dérobés s'élève à 3774€ et le montant du remboursement prévu par l'assurance (MAIF Collectivités s'élève à 2365€)
- les réponses sont apportées aux questions qui avaient été posées lors du conseil précédant au nom de Madame Cathy Rouvière au sujet du rapport RPQS Assainissement.
- Suite à la nouvelle demande de Madame Corinne Auger-Dumas de création d'une plate-forme privée d'ULM à Saint Jean de Serres, la préfecture demande l'avis de la municipalité. Considérant que de nombreux ULM et petits avions survolent déjà régulièrement le village et ce parfois à très basse altitude, l'ensemble du conseil Municipal émet un avis défavorable à la création d'une plate forme ULM privée qui entraînerait le développement de cette activité et des nuisances qui l'accompagnent.
- Après la pose de panneaux de signalisation, les travaux de sécurisation du village vont se poursuivre par la pose de ralentisseurs, de radars pédagogiques et la réfection du marquage au sol.
- Le panneau d'information lumineux est prêt à être installé dans les prochains jours.
- Les travaux du futur foyer se poursuivent même si quelques jours de retard ont été pris du fait des problèmes de livraison de certains matériaux à cause du conflit des « Gilets jaunes »
- Bien que n'ayant pas reçu de demande à ce sujet pour l'instant, le maire fait part de son accord de principe pour relayer les demandes ou propositions qui pourront être faites dans le cadre des échanges et débats envisagés entre l'Etat et les citoyens suite au conflit dit des « Gilets jaunes »
- La cérémonie des Vœux est prévue **au nouveau foyer** le samedi 26 janvier à 11h